



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bureau de Dakar
Bureau régional pour l'éducation
en Afrique

PôleMAG^{°15}

La lettre d'information du Pôle de Dakar - **JANVIER 2010**

EDITORIAL

AU SOMMAIRE

Financer l'éducation sans oublier l'équité

Poser aujourd'hui la question du financement de l'éducation par les ménages et offrir une évaluation de leurs dépenses aux différents niveaux d'enseignement permet d'ouvrir un débat que le « consensus » de Dakar et sa mise en œuvre concrète par les Etats et leurs partenaires ont sacrifié au profit d'une impulsion (enfin) décisive vers la scolarisation primaire universelle (SPU).

Ce consensus – de privilégier la SPU – a été établi entre deux visions différentes de l'éducation et de son financement : tenants du « droit à l'éducation » et ceux d'une vision plus économiste de l'éducation comme « investissement individuel et collectif dans le développement » se sont aisément accordés sur la nécessaire gratuité de ce niveau d'enseignement. De ce fait, la question du financement de l'éducation (public/privé) au niveau de l'ensemble du système éducatif a été évacuée au profit d'une vision macro-financière (gap de financement) de prise en charge de plans d'éducation « crédibles ».

Le succès du développement de la SPU et ses conséquences sur les flux au niveau post-primaire font apparaître aujourd'hui que la question du financement – non pas seulement en termes de moyens, mais comme système d'incitation individuel qui rendrait les politiques éducatives à la fois plus équitables et plus efficaces – devrait constituer un élément majeur de la crédibilité des plans éducatifs. Souvent, la gratuité ne suffit pas à garantir l'accès et le maintien de tous les enfants dans l'enseignement primaire. Dans le même temps, dans l'enseignement supérieur, l'importance du financement public et le maintien d'incitations financières individuelles sans rapport avec la situation réelle des besoins en emploi pervertissent la demande d'éducation. Ils conduisent aussi à une redistribution inverse des fonds collectifs et, surtout, privent le système des moyens nécessaires à sa réforme (enseignement supérieur de qualité dimensionné aux besoins des économies, EFTP de masse, soutien supplémentaire à l'enseignement de base...).

En montrant que la part des ménages dans les dépenses totales d'éducation décroît avec le niveau d'enseignement, les données mobilisées par le Pôle de Dakar soulignent le caractère inéquitable des politiques actuelles (voir notre dossier). Elles devraient permettre d'aller au-delà de ce constat et d'évaluer les marges de manœuvre pour définir des politiques plus en accord avec le cadre de Dakar, qui résulteraient d'une privatisation partielle du financement de l'éducation secondaire et supérieure.

Jean-Pierre Jarousse

Coordonnateur du Pôle de Dakar

ACTUALITÉS

- L'UNESCO dévoile sa stratégie en faveur des enseignants **2**
- Le Pôle de Dakar élargit ses compétences **2**
- Un appui pour les projets d'avenir du Mali **3**

DOSSIER

- Combien dépensent les familles africaines pour l'éducation ? **4**
- Une réponse de la société civile : entrevue avec Gorgui Sow, d'ANCEFA **6**

DANS LES PAYS **7**

EN BREF

- Nouvelles publications **8**
- C'était la rentrée à PSGSE **8**

A L'AGENDA **8**



L'UNESCO dévoile sa stratégie en faveur des enseignants

Devant les quelque 200 personnes réunies lors de la Conférence Bamako+5 sur les enseignants contractuels, le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (BREDA) a dévoilé, en octobre, une stratégie d'action sur les politiques enseignantes dans les pays africains. Dès cette année, des pays pourraient être appuyés, notamment par le Pôle de Dakar, pour analyser leurs politiques enseignantes et identifier des améliorations possibles.

« L'Initiative de l'UNESCO pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne, TTISSA, a développé un guide d'analyse de la question enseignante. Aujourd'hui, au terme d'un processus participatif de réflexion, l'UNESCO est prête à mettre à disposition des pays africains cet outil analytique flexible, qui permettra

d'approfondir les connaissances sur cette question complexe et de faciliter la mise en place de nouvelles politiques enseignantes, plus complètes », a déclaré Ann Therese Ndong-Jatta, directrice du BREDA, aux participants de la Conférence.

Il faut dire que l'objectif de cette conférence sous-régionale, qui s'est tenue du 27 au 29 octobre dernier, était de faire le bilan des progrès réalisés depuis 2004 dans les pays africains sur les plans de la scolarisation primaire et des conditions de travail des enseignants contractuels. Elle visait également à réfléchir aux nouvelles possibilités pour améliorer les carrières de ces enseignants. A cette occasion, le Pôle de Dakar a présenté une analyse de l'évolution de la scolarisation primaire depuis 2004.

L'initiative TTISSA s'opérationnalise

En guise de pré-conférence, l'UNESCO a organisé un atelier de deux jours dans le but de dresser une stratégie opérationnelle pour le BREDA. Outre le renforcement des capacités des enseignants et des institutions de formation, et l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans la formation des enseignants, le lancement des analyses TTISSA dans les pays a occupé les travaux.

Ainsi, le Pôle de Dakar a rappelé les principaux résultats d'une étude, publiée en 2009, sur le défi enseignant et la scolarisation primaire universelle en Afrique. Le contenu du guide méthodologique TTISSA, destiné à baliser les analyses, a également été détaillé. Enfin, il a été décidé de créer un comité de pilotage de TTISSA. Ce comité, dont la première réunion s'est tenue en janvier 2010, a eu pour premières tâches de définir les critères pour le choix des pays bénéficiaires de même qu'un agenda d'intervention. ■

Le Pôle de Dakar élargit ses compétences

De plus en plus souvent sollicité par les pays afin de travailler sur les cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) en éducation, le Pôle de Dakar a organisé, en décembre, une session de formation sur ce thème destinée à ses analystes des politiques éducatives.

« Le CDMT est un outil précieux parce qu'il permet d'assurer une cohérence entre les objectifs que se fixe un gouvernement pour son système éducatif, les actions concrètes qui sont menées pour les atteindre et leur inscription dans le budget du pays », soutient Blandine Ledoux, analyste des politiques éducatives au Pôle de Dakar et organisatrice de la formation. « En chiffrant les activités à entreprendre sur une période de trois ans, le CDMT

constitue une clé de passage des grands objectifs vers une étape plus opérationnelle de mise en œuvre des politiques éducatives. »

Ainsi, du 8 au 10 décembre dernier, quatre spécialistes du domaine¹ ont été invités à présenter l'outil de manière détaillée, de même que leurs pratiques d'élaboration de CDMT pour le secteur de l'éducation. Il en est ressorti une assez grande diversité des pratiques, ce qui a conduit le Pôle de Dakar à s'inspirer de ces pratiques afin de définir la sienne propre.

Comme le souligne Jean-Pierre Jarousse, coordonnateur du Pôle de Dakar : « L'expertise que nous développons actuellement prolonge

l'appui que nous offrons déjà pour l'analyse du financement de l'éducation – dans les diagnostics sectoriels – et pour le cadrage financier. Elle nous permet aussi de faire évoluer notre manière d'élaborer les modèles de simulation financière, des évolutions qui se refléteront bientôt dans le contenu de notre formation à distance. »

Depuis décembre, la Côte d'Ivoire et le Cameroun ont demandé l'appui du Pôle de Dakar pour la mise en place de CDMT. ■

¹ Deux consultants ainsi que deux conseillers du Pôle Stratégies de développement et finances publiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). <http://pnud1.web.officelive.com/>

Un appui pour les projets d'avenir du Mali

En septembre dernier, Paris a été le lieu d'une entente qui permettra au Mali de se lancer avec confiance dans la troisième phase de son Programme d'investissement du secteur de l'éducation. Représentants des ministères en charge de l'éducation et des finances au Mali, ainsi que les principaux partenaires techniques et financiers du pays se sont entendus sur les priorités de politique éducative à mettre en œuvre et à financer pour la période 2010-2012.

« L'atelier de septembre a été l'occasion de discuter avec nos partenaires et d'opérer des choix stratégiques pour notre système éducatif », constate Youba Ba, directeur administratif et financier au Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues nationales du Mali. « Pour les prochaines années, l'une de nos priorités est d'offrir un enseignement fondamental de neuf années au plus grand nombre d'enfants possible. Nous désirons également poursuivre la décentralisation de notre système d'éducation et proposer davantage de formations techniques et professionnelles courtes. »

Afin de faciliter les discussions entre le gouvernement malien et ses partenaires, un travail de simulation financière a

occupé une large part de l'atelier. L'utilisation d'un modèle de simulation financière, élaboré avec l'appui du Pôle de Dakar et de la Banque mondiale, avait pour but d'évaluer la faisabilité de plusieurs scénarios de politique éducative. Comme l'explique Guillaume Husson, analyste des politiques éducatives au Pôle de Dakar : « Le principe d'un modèle de simulation financière est de faire une projection sur plusieurs années à la fois des ressources dont le pays pourrait disposer et des dépenses qu'entraîneraient certains choix de politique éducative, puis de confronter les deux pour voir si ces choix sont soutenables. »

Ainsi, en se fixant comme horizon l'année 2020, le modèle de simulation a permis, d'une part, d'estimer les ressources nationales susceptibles d'être dégagées au Mali pour le secteur de l'éducation. D'autre part, il a servi à simuler les coûts de la mise en œuvre de différentes politiques souhaitées par les décideurs maliens, pour tous les sous-secteurs de l'éducation. En rapprochant les ressources et les coûts, il a alors été possible aux acteurs présents de se prononcer sur la faisabilité de différents choix, d'en retenir certains et de

déterminer les besoins de financement du système éducatif.

« Le scénario final est le résultat d'un débat soutenu ; il confirme l'engagement des autorités maliennes à atteindre la scolarisation primaire universelle aussi vite que le permettent les contraintes techniques et financières du pays », précise Laurent Cortese, jusqu'à récemment chef de projet à l'Agence française de développement. « Trois besoins prioritaires ont été identifiés pour recevoir un appui : poursuivre le programme de construction scolaire, mettre en place des mesures pour remédier aux déséquilibres régionaux qui s'accroissent et améliorer la gestion des flux entre les différents cycles d'enseignement. »

Depuis l'atelier de septembre, neuf modèles de simulation financière régionalisés, déclinant au niveau régional les objectifs nationaux, sont également en train d'être élaborés. Le pays se prépare, en outre, à déposer une nouvelle requête au Fonds catalytique de l'Initiative *Fast Track*. ■

Outre les responsables nationaux, neuf représentants des partenaires techniques et financiers (dont le Pôle de Dakar) étaient présents à l'atelier organisé à l'Agence française de développement afin d'apporter leur soutien au Programme d'investissement du secteur de l'éducation au Mali.



Combien dépensent les familles africaines pour l'éducation ?

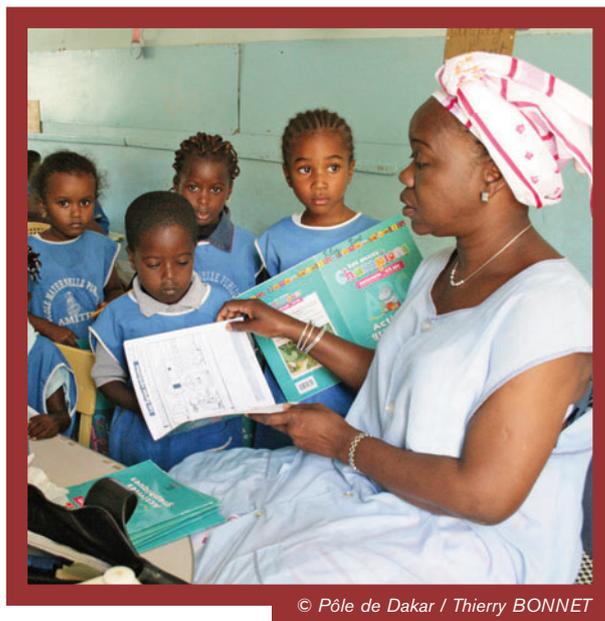
Longtemps absente du débat en Afrique, la question du coût de l'éducation pour les familles refait aujourd'hui surface sur deux fronts. D'un côté, la capacité des familles à contribuer au financement de l'éducation devient un sujet d'intérêt tandis que les Etats africains cherchent à financer l'expansion de leurs systèmes éducatifs. De l'autre, de plus en plus d'analyses révèlent que les politiques en vigueur dans de nombreux pays sont largement inéquitables et que le coût des études constitue encore souvent un obstacle à la scolarisation, surtout dans les milieux les plus pauvres.

Jusqu'alors peu renseignée, la question des dépenses d'éducation des familles devient donc prioritaire. Depuis environ deux ans, le Pôle de Dakar en a fait un thème de recherche, qu'il explore à travers des analyses et un travail méthodologique. Ce dossier expose quelques-uns des résultats des différents travaux en cours, en particulier ceux d'une première analyse portant sur 18 pays d'Afrique subsaharienne¹. Il présente également les grands traits du défi méthodologique qui occupe les analystes de cette question.

Une contribution vitale pour les systèmes éducatifs

Dans les 18 pays africains étudiés, l'éducation reçoit en moyenne 3,6 % des dépenses totales des familles. Cependant, cette part varie fortement selon les pays. Au Congo, au Tchad et au Niger, par exemple, les familles consacrent moins de 1 % de leurs dépenses à l'éducation. En Ouganda et au Bénin, cette part est environ 10 ou 13 fois plus élevée.

Lorsqu'on calcule ce que représentent ces dépenses dans les dépenses nationales d'éducation², on constate que **les familles participent fortement au financement des services éducatifs** : en moyenne, leur contribution correspond à 32,1 % des dépenses nationales. Cela signifie que l'apport des familles équivaut à la moitié des dépenses



© Pôle de Dakar / Thierry BONNET

publiques d'éducation. Dans certains pays, même, les familles contribuent plus que l'Etat. En Sierra Leone, notamment, la part des dépenses des familles dans les dépenses totales d'éducation atteint 58 %.

Pauvres et riches : égalité de l'effort mais pas des chances

Evaluer les dépenses d'éducation en fonction du niveau de richesse des familles est l'une des dimensions particulières examinées par le Pôle de Dakar. Il ressort des analyses que les familles aisées accordent généralement une part plus importante de leurs dépenses à l'éducation. Ainsi, sur 16 pays, les familles les plus riches y consacrent en moyenne 4 % de leurs dépenses, contre 2,8 % pour les familles les plus pauvres. Mais cet écart reste somme toute modeste... Assez pour conclure que **les familles pauvres fournissent un effort budgétaire pour l'éducation presque comparable à celui des familles riches.**

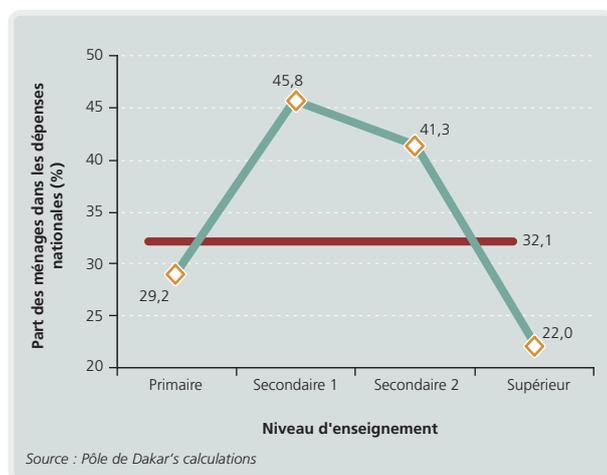
En revanche, les chances des enfants de familles aisées d'être scolarisés sont bien meilleures que celles des enfants issus de milieux défavorisés. Plus de la moitié des effectifs non scolarisés proviennent, en effet, des 40 % des familles les plus pauvres. Pour expliquer cette situation, il faut voir, entre autres, que **la contribution des familles au financement de l'éducation se trouve être globalement plus importante aux niveaux bas d'enseignement** ...>

1 Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad et Togo. Les données sont issues d'une variété d'enquêtes de ménages de type « budget consommation » réalisées entre 2001 et 2006.

2 Dépenses privées (des familles) et publiques (de l'Etat) confondues.

...> (primaire et secondaire premier cycle) qu'aux niveaux élevés (secondaire second cycle et enseignement supérieur) (voir graphique). Pour les familles les moins nanties, on peut supposer que les dépenses d'éducation peuvent alors constituer un obstacle économique à la scolarisation.

Part des dépenses des familles dans les dépenses nationales d'éducation par niveau d'enseignement



A qui profitent les dépenses d'éducation ?

Les analyses mettent également en évidence le fait que **les familles pauvres profitent moins des dépenses nationales d'éducation que les familles riches**. En effet, peu d'enfants issus de familles pauvres atteignent les niveaux élevés d'enseignement. Seul un étudiant du supérieur sur 10, par exemple, provient des 40 % des familles les plus pauvres. A l'opposé, les enfants ayant les parcours scolaires les plus longs sont généralement issus de familles riches et de milieux urbains.

En outre, on observe une grande concentration des ressources d'éducation. En moyenne, dans les pays étudiés, près de la moitié des dépenses totales d'éducation sont accaparées par les 10 % d'individus les plus éduqués, tout au long de leur scolarité. Dans des pays comme Madagascar, la Sierra Leone, le Sénégal ou encore l'Ouganda, c'est 60 % à 70 % de l'investissement national qui est absorbé par les plus éduqués, qui sont aussi les plus favorisés au départ.

Une répartition différente des dépenses de l'Etat pourrait contribuer à réduire ces disparités et à offrir une meilleure égalité des chances entre les jeunes provenant de différents segments de la société. Or, dans tous les pays, on constate que la concentration des dépenses publiques d'éducation renforce la sélectivité sociale qui prévaut déjà dans les parcours scolaires. ■

Comment calcule-t-on les dépenses d'éducation des familles ?

Estimer les dépenses d'éducation des familles pose un réel problème méthodologique puisque très peu d'enquêtes consacrées spécifiquement à cette question existent. Des enquêtes de ménages de type « budget-consommation » sont cependant réalisées régulièrement dans les pays et fournissent des renseignements sur la scolarisation des membres du ménage et sur les dépenses qui y sont liées.

C'est de cette source d'information précieuse que le Pôle de Dakar tire les données qui servent de base à ses analyses. Mais la difficulté méthodologique concrète est que, dans bien des cas, les dépenses d'éducation sont collectées globalement, pour l'ensemble du ménage. **Le défi consiste donc à estimer de manière fiable combien les ménages dépensent en moyenne pour chaque enfant scolarisé en fonction du niveau d'études.**

Ce chantier méthodologique, encore très peu défriché, appelle des développements importants. Dans ses premiers travaux, le Pôle de Dakar utilisait une technique d'estimation économétrique qui consistait, dans les grandes lignes, à scinder la dépense totale du ménage pour l'éducation entre les différents niveaux d'études, puis entre le nombre

d'enfants scolarisés à chaque niveau. Toutefois, le raffinement de cette technique est un dossier qui occupe le Pôle de Dakar depuis plusieurs mois.

En effet, comme le précisent Ibrahima Dao et Mireille Ravelojaona, statisticiens au Pôle de Dakar : « Nos estimations doivent aussi rendre compte du fait que certaines dépenses, comme le transport ou les livres, n'augmentent pas proportionnellement au nombre d'enfants. De plus, un ménage qui gagne 10 000 francs par mois et un autre qui en gagne 20 fois plus ne dépenseront probablement ni le même montant pour éduquer leurs enfants, ni de la même façon. »

Une nouvelle technique d'estimation vise par conséquent à considérer dans les calculs les comportements des ménages (opter pour un établissement public ou privé, par exemple), de même que certaines caractéristiques susceptibles d'influencer les dépenses d'éducation : le revenu, le milieu de résidence (rural/urbain), le sexe du chef de ménage ou des enfants. A l'heure actuelle, le Pôle de Dakar poursuit ses recherches à partir des données d'une dizaine de pays africains, en vue d'une comparaison régionale.

Une réponse de la société civile : Entrevue avec Gorgui Sow, d'ANCEFA

Gorgui Sow est coordonnateur régional du Réseau africain de la Campagne pour l'Éducation pour tous (ANCEFA), une organisation qui regroupe 32 coalitions nationales et qui vise à permettre à la société civile africaine de plaider en faveur d'une éducation gratuite pour tous. M. Sow réagit aux premières données du Pôle de Dakar sur les dépenses d'éducation des familles.

En quoi ces premières données sur les dépenses d'éducation des familles peuvent-elles contribuer au débat sur le financement de l'éducation en Afrique ?

Ces premières données font apparaître toute l'importance du rôle que doivent jouer les gouvernements africains dans l'éducation publique. Elles mettent en évidence et documentent trois problèmes fondamentaux en ce qui concerne le financement de l'éducation en Afrique. Le premier problème est la pauvreté des ménages par rapport à leur demande éducative. Les données montrent que la demande éducative n'est satisfaite que si les ménages sont capables de contribuer financièrement à l'éducation de leurs enfants. Et donc que la pauvreté des ménages constitue un obstacle à l'éducation. Dit autrement : la question du droit à l'éducation devient de plus en plus de la rhétorique, car seuls peuvent accéder à ce droit les ménages qui disposent de ressources suffisantes pour envoyer leurs enfants à l'école et les y maintenir.

Le deuxième problème est la situation en matière d'équité. Dans tous les pays africains, la question de l'exclusion scolaire concerne la majorité des enfants et l'éducation publique est menacée. Les enfants des pauvres ont du mal à accéder à l'éducation publique, laquelle a du mal à assurer la qualité. Avec pour résultat que les ménages qui en ont les moyens envoient leurs enfants dans le privé. Ce qui nous amène au troisième problème, à savoir la menace de la privatisation croissante de l'éducation. Cette privatisation ne s'arrête plus à l'enseignement supérieur, mais s'étend graduellement aux niveaux secondaire, moyen et primaire.

ANCEFA revendique une éducation gratuite pour tous. Comment réagissez-vous en voyant que, si l'on considère tous les niveaux d'enseignement, le système actuel favorise plutôt les familles riches ?

Notre réaction reste la même : c'est une réaction assez virulente face aux gouvernements qui ne sont pas prêts à faire un effort afin que l'éducation publique soit accessible aux familles pauvres et aux groupes aujourd'hui exclus des systèmes éducatifs. Pour ANCEFA, les systèmes éducatifs

actuels, particulièrement dans les pays francophones, ne sont pas fondés sur une vision africaine, mais sur une vision coloniale, élitiste. Or qui dit système élitiste dit sélection, exclusion et marginalisation, et dit tout ce qui est contraire à un développement endogène.

Mais notre plaidoyer ne s'arrête pas là. Il s'attaque à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, qui encouragent le recrutement d'enseignants moins qualifiés pour les pauvres. Nous reconnaissons que l'embauche massive de contractuels a permis de faire des progrès considérables en matière d'accès. Toutefois, la question de la qualité des apprentissages pour les enfants les plus pauvres reste posée. Pour concilier accès et qualité, notre organisation demande donc, premièrement, que les ressources allouées par les gouvernements africains à l'éducation soient accrues. Deuxièmement, nous demandons une révision des politiques nationales de formation et de professionnalisation des enseignants.

Comment votre organisation peut-elle prendre en compte ces constats tout en continuant à promouvoir la gratuité pour les plus pauvres ?

Ces constats peuvent alimenter la recherche pour le plaidoyer que nous effectuons dans le cadre de notre Observatoire de l'éducation en Afrique, en mettant à notre disposition des données que les coalitions nationales ne peuvent souvent pas recueillir elles-mêmes. De plus, ils appuient notre plaidoyer en faveur de l'éducation comme facteur primordial de la démocratie. Que les familles contribuent autant au financement de l'éducation est, pour ANCEFA, une aberration, car il existe en Afrique des pays immensément riches. Le problème, c'est que les gouvernements africains ont d'autres priorités que l'éducation, les premières étant souvent la sécurité et la préservation du pouvoir.

Le financement de l'éducation n'est pas une question facile, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de solution. Cette année, ANCEFA et la Campagne mondiale pour l'éducation lancent la campagne « 1But », en partenariat avec la Fédération Internationale de Football Association (FIFA). C'est une manière d'attirer l'attention des décideurs de ce monde sur le fait que nous avons davantage à mettre plus d'argent dans l'éducation et à protéger les intérêts des communautés, surtout les moins nanties, si l'on veut réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. ■

DANS LES PAYS

En 2009

Pendant l'année 2009, 14 pays africains ont reçu ou demandé un appui direct du Pôle de Dakar en matière d'analyse sectorielle en éducation, de cadrage financier et de définition de politiques éducatives. En aidant à l'établissement de plans crédibles de développement des systèmes éducatifs, ces activités d'appui permettront à la plupart de ces pays de préparer leur candidature au Fonds catalytique de l'Initiative *Fast Track*. Voici, en quelques traits, les étapes réalisées à ce jour dans chacun des pays.



Nouvelles publications

Disponibles sur www.poledakar.org

L'état des lieux des systèmes éducatifs africains : fiches pays et fiches régionales 2010

Pôle de Dakar

Parues pour la première fois en 2005, les fiches produites par le Pôle de Dakar ont acquis leur réputation du fait qu'elles décrivent de manière synthétique – en deux pages imagées et à partir des principaux indicateurs – l'état des lieux des systèmes éducatifs africains. Dans la nouvelle série 2010, une innovation principale est à noter : aux 53 fiches pays s'ajoutent désormais des fiches régionales, correspondant à des regroupements de pays. Quatre types de regroupements ont été retenus : par zone géographique, par niveau de développement, par communauté économique régionale et par zone d'activité des bureaux multipays (*clusters*) de l'UNESCO.



C'était la rentrée à PSGSE



Membres de l'équipe d'encadrement et candidats ont pu faire connaissance à Dakar. De gauche à droite : Beilith Kouak Tijab (tuteur du Pôle de Dakar), Bamba Déthialaw Dieng (tuteur de la Faculté des sciences et technologies de l'éducation et de la formation, UCAD), Korité Nandjingar (candidate du Tchad) et Blaise Yonta Tamougue (candidat du Cameroun).

Le Campus numérique francophone de Dakar a accueilli, en octobre, une troisième promotion de la formation Politiques sectorielles et gestion des systèmes éducatifs (PSGSE). Au total, 29 nouveaux candidats, venant de quatre pays africains, s'engagent jusqu'en décembre 2010 à suivre avec dynamisme la formation à distance de niveau Master.

« En 2007, j'ai participé à une évaluation qui concernait notamment les écoles protestantes au Cameroun, explique Blaise Yonta Tamougue, nouveau candidat à PSGSE. Mais je ne me sentais pas suffisamment outillé... C'est là que j'ai eu envie d'acquérir de nouvelles compétences dans le domaine. » Il ajoute : « Ce premier regroupement pré-sentiel m'a mis en confiance.

Avant de venir, je me questionnais sur le fonctionnement de cette formation à distance et je m'inquiétais de ne pas avoir tous les prérequis sur le plan technique. Non seulement mes inquiétudes ont été levées, mais les cours m'ont tout de suite permis de comprendre la problématique générale de l'évaluation. »

Pôle de Dakar

ANALYSE SECTORIELLE EN EDUCATION

UNESCO-BREDA
12, avenue Léopold-Sédar-Senghor, 3^e étage
B.P. 3311 - Dakar (Sénégal)
Tél. : +221 33 849 59 79
Télééc. : +221 33 821 35 25
www.poledakar.org

Le Pôle de Dakar est une plateforme d'expertise rattachée au Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique.

Les articles contenus dans cette publication expriment le point de vue du Pôle de Dakar et pas nécessairement celui de l'UNESCO.

La lettre d'information du Pôle de Dakar est publiée trois fois l'an, en français et en anglais, en version électronique seulement.

Directeur de la publication Jean-Pierre Jarousse, **rédactrice en chef** Katia Vianou, **rédaaction** Katia Vianou **relecture** Martine Boulanger, **traduction français > anglais** Jaderoad Translations, Ramsgate, R-U, **maquette** by Reg', Régis L'Hostis, Dakar.

Ecrivez à l'équipe de Pôle Mag :
katia.vianou@poledakar.org

A L'AGENDA

JANVIER 2010

- Lancement de l'appui au cadrage financier au Cameroun
- Lancement du diagnostic sectoriel en Mauritanie

FÉVRIER 2010

- Lancement du diagnostic sectoriel en Gambie
- Regroupement virtuel de la 3^e promotion PSGSE